

Au-delà des Mure

St Bonnet de Mure 2020-2026

Février 2022,



Thierry DUBUIS

Muroises, Murois,

L'année 2021 vient de s'achever dans une morosité perceptible due à la pandémie mondiale.

Au niveau municipal, notre groupe Au-Delà des Mure n'a cessé de travailler, de discuter et de proposer dans les quelques séances des différentes commissions communales.

Depuis le 8 juillet 2021, le Maire a décidé de couper court à toute discussion.

Il refuse de reporter une délibération portant sur la cession de deux parcelles communales avec un rabais de 382 300 € pour une valeur estimée par France Domaine à 1 285 000 € (soit - 30%) sans que l'on connaisse ni le bénéficiaire, ni le projet immobilier envisagé.

Les élus A2DM, avec plusieurs murois et le concours d'un avocat, ont déposé un recours administratif pour demander l'annulation de cette délibération.

Le Maire refuse de nous montrer des documents nécessaires à la connaissance des dossiers, nous les obtiendrons par une autorité administrative (la CADA).

L'enquête publique sur le projet de la zone économique Le Revolay (20ha) a reçu fin novembre, un avis défavorable du commissaire enquêteur motivé par de multiples considérations.

- Quelle suite sera donnée à ce projet ?
- Quelle posture adoptera le Maire avec sa majorité ?

En l'état, le projet ne sera pas accepté par les murois.

A2DM demande un moratoire pour vérifier la pertinence de ce projet sur notre commune.

La majorité nous présente des dossiers mal ficelés, sans information préalable, élaborés sans la moindre concertation. Vos élus de l'opposition les dénoncent systématiquement, au risque d'être taxés de désinformation (cf. les tribunes Reflets du groupe majoritaire).

En 2022, nous continuerons à exercer notre rôle sur des dossiers comme le Relais Petite Enfance, le centre de loisirs, la gestion du patrimoine végétal, la requalification du centre-ville, la cyclabilité, bref des sujets qui nous et vous tiennent à cœur.

Bien Cordialement,



Au-Delà des Mure va se constituer en association pour renforcer sa capacité d'action. Vous voulez soutenir, participer à ce mouvement, contact au 07 49 69 93 51

Revolay - après avis défavorable de l'enquête publique : pour un moratoire et pourquoi

Participation à l'enquête publique du 6 septembre au 6 octobre 2021

A2DM a réellement pris connaissance du projet en étudiant le dossier du permis d'aménager de plus de 300 pages.

A2DM a déposé un document 'Observations' de 28 pages où il pointe nombre d'imperfections, d'insuffisances, d'arguments et de choix contestables.

Les raisons qui motivent...

L'avis défavorable exprimé par le commissaire enquêteur, suite à l'enquête publique,

L'avis défavorable exprimé par la préfète,

Les imperfections, insuffisances, inexactitudes, des arguments et des choix contestables pointés par de nombreux muros lors de l'enquête publique,

Les interrogations sur la pertinence de réaliser une zone économique :

- détruisant 20 ha de terres agricoles et d'espaces naturels,
- supprimant toutes réserves foncières pour un développement à plus long terme,
- occultant les options alternatives de développement (zone St Exupery Sud de 80 ha, Les Ronces à St Laurent de Mure, la zone à proximité de la future gare de Toussieu - St Pierre de Chandieu, le programme de revitalisation des zones existantes adopté en 2018),

Le développement d'une contestation du projet par nombre de muros découvrant le dossier,

Les annonces non fondées de dernières minutes, post enquête publique, du maire à propos de l'implantation d'une caserne des pompiers, d'un centre technique sur le Revolay, jetant le trouble sur la finalité de cette zone,

questionnent sur :

- le bien-fondé de cette opération, faut-il détruire 20 ha de terres agricoles et espaces naturels pour implanter une zone économique mal desservie par les infrastructures routières actuelles, à proximité d'une zone résidentielle, privant la commune de capacités de développement à long terme pour des équipements collectifs par exemple
- la procédure employée pour mener ce projet conduit jusqu'à maintenant dans une totale opacité par le maire de St Bonnet, sans le moindre débat public, ni un véritable contrôle de la Collectivité.

... A2DM à exiger un moratoire sur ce projet pour ne pas sacrifier l'AVENIR de notre commune.

Il appartient à la Collectivité (Commune de St Bonnet de Mure et CCEL compétente pour les Affaires économiques), dans son rôle de maître d'ouvrage, dans une totale transparence envers la population, de dire en 2022 si oui ou non la réalisation de cette zone est indispensable pour le développement économique du territoire CCEL.

En cas de réponse positive :

- le processus pour mener cette opération devra être contrôlé par la Collectivité, en toute transparence, ce qui n'est pas le cas actuellement,
- le projet devra veiller à une bonne intégration dans le tissu urbain actuel et futur, à ne pas dégrader le cadre de vie des muros, à viser l'excellence environnementale,
- les perspectives de développement urbain de la commune à long terme devront être préservées

En l'état, la population muroise n'accepte pas le projet.

Centre-ville - non à la braderie du patrimoine communal

Conseil municipal du 8 juillet 2021, les élus A2DM ont voté contre une délibération portant sur la cession de deux parcelles communales pour 902 700 € pour une valeur estimée à 1 285 000 € par France Domaine (qui n'a pas la réputation de surévaluer les biens). Soit un rabais de 382 300 € (30%).

Motifs invoqués pour justifier ce "cadeau" : construction de 11 logements sociaux (sur un total de logements non communiqué), implantation d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) : aide pour l'achat des murs par les professionnels santé engagés dans le projet de MSP.

Les raisons du vote contre d'A2DM : aucune information ni présentation en commission urbanisme, pas de visibilité sur le réaménagement du quadrant nord-est de l'hypercentre (depuis Or en Cash jusqu'à la boulangerie), cession à un promoteur immobilier inconnu, réduction du prix de cession incompréhensible et contestable.

Les élus A2DM, accompagnés de quelques muros, ont engagé, sur leurs fonds propres, un avocat qui a déposé un recours en annulation auprès du Tribunal Administratif. La procédure est en cours.

La position des élus A2DM sur le projet de MSP.

Les élus A2DM sont favorables à une MSP si elle contribue à élargir, à compléter l'offre de santé sur le territoire. Aujourd'hui, le projet présenté est un projet privé pour regrouper 13 professionnels santé exerçant déjà sur St Bonnet et St Laurent de Mure.

Nous estimons que cette aide est inéquitable vis-à-vis des professionnels santé non engagés dans la MSP.

Site Web : www.audeladesmure.fr

Réseaux sociaux Facebook : audeladesmure

Instagram : audeladesmure69

email : audeladesmure@gmail.com Tel : 07 49 69 93 51

